

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 158 NOVEMBRE 2003

H U M E U R D E B L É RÉGRESSIF

Ce qu'une majorité fait, une autre le défait, c'est connu... mais pas forcément admissible. D'après le projet de loi sur l'eau adopté par les députés en première lecture fin 2001 -c'en est resté là- les agriculteurs devaient acquitter des redevances au profit des Agences de l'eau. Ces redevances, comme l'avait souhaité la profession agricole, devaient être calculées en fonction des pratiques de chaque exploitant en matière de fertilisation.

L'affaire revient aujourd'hui à l'ordre du jour mais, suggèrent le ministère de l'Ecologie et certains parlementaires, il faudrait faire moins complexe et percevoir plutôt des redevances forfaitaires, soit à l'hectare, soit à la tonne d'engrais et d'aliment du bétail. Le but avant tout serait de rééquili-

brer les sommes que reçoivent de l'agriculture les Agences de l'eau et les aides qu'elles lui versent. Que l'agriculteur pollue ou non, peu importerait. Ce qui ne devait être qu'une sanction dans le texte de 2001 deviendrait une charge supplémentaire imposée à tout producteur.

Tout cela est bien loin des propos que tenait il y a quelques mois le ministre de l'Agriculture au sujet de la mise en œuvre de la nouvelle PAC : il n'hésitait pas à se dire favorable à une certaine complexité des règles, s'il le fallait, pour parvenir à l'équité. Cela est bien loin également de la modernisation de l'agriculture, titre d'un projet de loi prévu pour 2004. Les céréaliers refusent cette régression.

MARCHÉS

LA FRANCE EST DEVENUE EXCÉDENTAIRE EN CÉRÉALES BIOLOGIQUES

La collecte de céréales biologiques a progressé de 42% en France à la suite de la récolte 2002. Elle s'est élevée à 124 360 tonnes, contre 87 626 à la suite de la récolte 2001. Pour le blé, la progression a été encore plus spectaculaire, avec un doublement de la collecte : 52 604 tonnes contre 25 725. Les chiffres ainsi atteints dépassent les besoins en céréales bio des meuniers et fabricants français d'aliments du bétail.

Cette évolution, liée à la mise en place en 2000 de Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) visant à la conversion à l'agriculture biologique, a enclenché un mouvement de baisse des prix, d'autant que les importations de céréales bio continuent, même si elles ont chuté de plus de 40% sur la campagne 2002/2003 (1/7/02 - 30/6/03). Aujourd'hui, la tonne de blé bio se vend entre 295 et 305 euros départ silo, contre 340 à 350 l'année passée.

Cette situation nouvelle conduit à devoir organiser le marché, c'est-à-dire à coordonner les évolutions de l'offre et de la demande, et, en corollaire, à travailler à l'accroissement des débouchés. Un développement des volumes consommés serait de nature à faire baisser les coûts des industries de transformation, ces dernières pouvant en retour proposer des prix plus attractifs.

POLITIQUE AGRICOLE

U.E. : DES ÉCONOMIES SUR LES CÉRÉALES À RÉAFFECTER AUX CÉRÉALES

La Commission européenne a modifié le 29 octobre son avant-projet de budget communautaire pour 2004 en réduisant ses estimations de dépenses agricoles de 1092 millions d'euros. Pour les trois-quarts, il s'agit d'économies qu'elle prévoit de réaliser sur les dépenses céréalières, arguant de la baisse des volumes de grains à exporter et à stocker en raison de la sécheresse.

S'il devait réellement en être ainsi, il s'agirait d'une gestion

particulièrement malheureuse et du marché céréalier européen et des finances communautaires. Mieux vaudrait réaffecter ces crédits à des aides au transport pour acheminer le seigle allemand accumulé depuis des années dans les stocks publics de l'U.E. vers des régions européennes manquant fortement de céréales fourragères. Une bonne partie de ce stock, qui est invendable en temps ordinaire, pourrait de la sorte être résorbée. Cela éviterait simultanément que le sud de l'Europe n'importe de pays tiers des quantités trop élevées de céréales fourragères et de produits de substitution des céréales (manioc, déchets de l'industrie américaine du maïs). Sur le plan budgétaire enfin, si elle prenait une telle mesure, l'U.E. s'épargnerait de devoir financer encore des années durant le stockage de ce seigle qui lui coûte si cher.

Il serait opportun que le Conseil des ministres et le Parlement européen débattent de ces éléments en seconde lecture du projet de budget 2004.

LES FARMERS AMÉRICAINS PRIS À PARTIE PAR LEURS COLLÈGUES CANADIENS ET MEXICAINS

Ambiance inhabituelle lors de la 31^{ème} Conférence des organisations professionnelles agricoles européennes et nord-américaines, tenue en Espagne du 19 au 23 octobre derniers. Plutôt dominantes les années précédentes, les attaques des agriculteurs nord-américains contre la PAC ont été contenues cette fois, du fait de la réforme adoptée à Luxembourg en juin. La renouveau a plutôt été marquée par une fronde de l'Union des producteurs agricoles du Canada -bien moins libérale dans son expression qu'à l'accoutumée- et du Conseil national de l'agriculture mexicain contre les aides et protections dont bénéficient les agriculteurs américains.

Les niveaux atteints par les budgets agricoles américains et les distorsions de concurrence qui en découlent ont été vivement dénoncés, les mexicains demandant en particulier l'élimination progressive de toutes les aides des Etats-Unis à leurs farmers, quelle que soit leur couleur à l'OMC. Mais il a également été reproché aux américains les entraves qu'ils mettent aux importations sous des prétextes sanitaires, phytosanitaires et sécuritaires (cf. l'entrée en vigueur prochaine de la loi sur le bio-terrorisme). Pris à



CÉRÉALIER DE FRANCE

partie en raison de bénéfices que retirent de ces politiques les fermiers américains, le Farm Bureau, qui les représentait, n'a guère pu faire autrement, le plus souvent, que de se dérober.

PROGRES TECHNIQUE

FRANCE : LE PILOTAGE DES CULTURES PAR SATELLITE S'AFFIRME

En France, le système Farmstar de pilotage des cultures par satellite devrait couvrir 85 000 hectares de blé tendre et de colza pour la récolte 2004, soit plus du double des 40 000 hectares couverts pour la récolte 2003. Conçu par Arvalis, l'institut technique des céréaliers, et par Astrium, filiale d'EADS, Farmstar est commercialisé depuis le second semestre de 2001. A partir de l'observation régulière des parcelles par satellite, il permet d'informer les agriculteurs avec exhaustivité et précision (dans le temps; par parcelle et partie de parcelle; en termes de quantités de produits à utiliser) sur les interventions que demandent leurs cultures.

Pour la fertilisation azotée, Farmstar est le seul système de pilotage au monde qui permette de proposer de manière automatisée des doses moyennes d'azote par parcelle ou des doses différenciées par partie de parcelle. En ce domaine, l'agriculteur peut même recevoir par email des cartes numérisées de ses parcelles. Introduites dans l'ordinateur de bord de son matériel, elles permettent, en liaison avec un GPS, de moduler directement le dosage de l'azote à chaque moment. En 2003, dans le cadre d'un partenariat entre Arvalis et une coopérative, 3 600 hectares ont bénéficié de ce type de modulation. Farmstar a également permis cette année à ses utilisateurs de savoir plus sûrement, après les gels de l'hiver, s'il fallait ou non ressemer.

FINANCE

UNIGRAINS S'ASSOCIE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-INDUSTRIE MAROCAINE

La Banque Commerciale du Maroc et Unigrains, l'établissement financier des céréaliers, veulent créer un fonds de capital-investissement destiné à financer des projets agricoles et agro-industriels au Maroc. Ce fonds pourrait être alimenté à 70% par des investisseurs marocains et à 30% par des investisseurs français.

Le Maroc considère l'agro-alimentaire comme l'un de ses axes de développement. Il dispose de bons atouts naturels dans certaines productions agricoles et dans le domaine halieutique. Il y existe en outre un tissu d'entreprises relativement important et les capitaux n'y manquent pas. Cependant, pour valoriser ces facteurs dans le cadre de ses échanges avec l'UE, par exemple, le Maroc doit mieux organiser sa production agricole et structurer son agro-industrie autour de projets nouveaux.

Unigrains, qui œuvre depuis trente ans au développement de l'agro-industrie française, apportera à son partenaire marocain son expertise des projets agro-industriels et ses compétences en ingénierie financière. Ce nouveau partenariat conforte les relations du secteur céréalier français avec un pays qui figure parmi ses clients les plus importants et les plus réguliers.

INFO CHIFFRES

LA MARGE NETTE PAR HECTARE DE BLÉ DIVISÉE PAR 3,5 EN 10 ANS EN FRANCE

Selon une étude récente du ministère français de l'Agriculture (Service central des études économiques et statistiques) et de l'INSEE (Division de

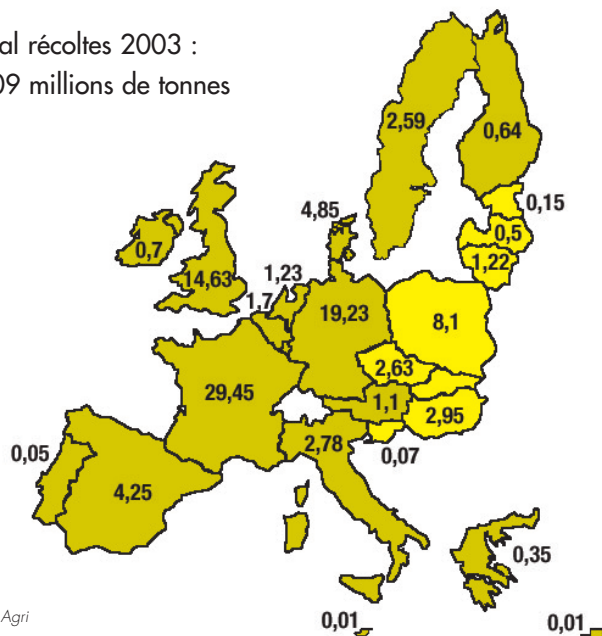
l'Agriculture), la marge nette par hectare de blé est passée en moyenne de 280 € en 1991 à 80 € en 2001, soit 3,5 fois moins.

La première réforme de la PAC, entrée en vigueur en 1992, puis la seconde, appliquée à partir de 2000, ont provoqué une baisse du prix du quintal de blé de 5,6 % par an (NDLR : baisse à laquelle ont contribué également certains aménagements réglementaires venus de la Commission européenne).

En tenant compte des subventions versées par l'Union européenne en compensation, l'étude évalue la baisse des prix "nette" à 1,9 % par an en moyenne. Or, les coûts par quintal n'ont baissé que de 0,5 % par an quant à eux durant la même période, davantage du fait des coûts fixes, d'ailleurs (foncier, amortissement du matériel etc.) que des coûts variables (dépenses d'engrais, de produits de traitement, de carburants...). D'où la chute de la marge nette jusqu'au niveau de 80 €/ha, soit 4,75 fois moins que le montant moyen de subvention à l'hectare (lui-même intégré comme suit dans l'étude : marge nette = produit brut - total des charges + montant des subventions d'exploitation).

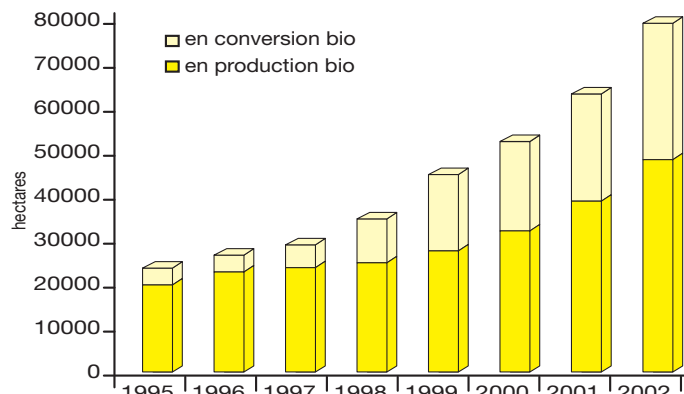
LE BLÉ TENDRE DANS L'UE À 15 + 10

Total récoltes 2003 :
100,09 millions de tonnes



Source : DG Agri

LES SURFACES DE CÉRÉALES BIO EN FRANCE



Source : Agence Bio

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.